

Plan d'actions du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne 2020 - 2022

(annexe du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2020-2025 - Département du Tarn)

Thème	Cible	Num	Actions	Correspondance actions du PDALHPD	Sous actions	Pilote au sein du comité technique	Partenaires du Comité de pilotage associés	Indicateurs de mesure de réalisation de la sous-action	
Gouvernance	partenaires du pôle		Pilotage		Organiser les COTECH	DDT		Nombre de COTECH réalisés	
				C1a	Présenter les bilans du PDLHI au CORES du PDALHPD	DDT		Présentation du bilan N-1	
			Animation	C1b		Organiser et animer les cellules opérationnelles	DDT	CAF	Nombre de cellules opérationnelles organisées
						Organiser et animer le réseau des référents	DDT	ARS, CAF	Nombre de réunions organisées
Communiquer Former Informer	tout public	1	Mettre en oeuvre des outils de communication efficace		Rédiger et diffuser une information semestrielle	DDT	ARS	Existence d'une information semestrielle	
					Rééditer et diffuser des plaquettes LHI				Diffuser des plaquettes
					Assurer une mise à jour annuelle du site internet des services de l'État				Mettre à jour annuelle du site internet des services de l'État
					Participer aux salons de l'habitat dans le département (Albi, Castres, Gaillac ou Graulhet)	ADIL	DDT	Nombre de participations effectives	
					Intégrer une information sur l'habitat indigne dans les publications des partenaires (bulletins communaux ; sites internet...)	DDT	ARS, CAF	Nombre de publications effectives	
	professionnels	2		Présenter le PDLHI aux structures intervenant à domicile	C1a	Présenter le PDLHI aux travailleurs sociaux du département	DDT	ARS	Nombre de présentations réalisées
						Présenter le PDLHI aux aides à domicile			
						Présenter le PDLHI aux organismes de tutelles			
						Présenter le PDLHI aux forces de l'ordre, aux secours, aux professions médicales paramédicales			
		3		Présenter le PDLHI aux agents immobiliers et créer un partenariat afin de détecter d'éventuels logements indignes mis à la location		Présenter le PDLHI en ciblant les obligations locataires/propriétaires	DDT	ARS	Nombre de réunions organisées
						Diffuser une plaquette/un guide (logement décent, diagnostics obligatoires, conseils aux bailleurs...)			Diffusion de la plaquette
						Matérialiser le partenariat par l'élaboration d'une charte			Existence de la charte
		4		Prévoir une information sur l'habitat indigne auprès de la Fédération du bâtiment/CAPEB/CMAT		Prévoir une information sur l'habitat indigne auprès de la Fédération du bâtiment/CAPEB/CMAT	ADIL	DDT	Nombre de réunions effectives
		5		Créer un partenariat avec le centre médico-psychologique (CMP) pour être plus efficace sur les situations de santé mentale TARN SUD		Définir des personnes ressources	ARS	DDT	Définition des personnes ressources
						Elaborer une charte d'intervention de chacun sur les situations de santé mentales	DDT	ARS	Existence de la charte
		6		Accompagner les EPCI ayant la compétence LHI (pouvoir de police spéciale)		Organiser une présentation des pouvoirs de police dans chaque communauté de communes	DDT	ARS (si insalubrité),	Nombre de présentations effectuées auprès des EPCI compétents
	Proposer le lancement de l'action 7 sur leur territoire				DDT	ARS (si insalubrité),	Mise en place de l'action 7		

Plan d'actions du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne 2020 - 2022

(annexe du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2020-2025 - Département du Tarn)

Thème	Cible	Num	Actions	Correspondance actions du PDALHPD	Sous actions	Pilote au sein du comité technique	Partenaires du Comité de pilotage associés	Indicateurs de mesure de réalisation de la sous-action
	collectivités	7	Elargir la diffusion de l'action CAF en matière de consignation de l'allocation logement (AL), notamment sur les territoires dépourvus de programme		Elargir la diffusion de l'action CAF en matière de consignation de l'AL, notamment sur les territoires dépourvus de programme	CAF		Nombre de conventions signées entre les EPCI et la CAF
		8	Accompagner les collectivités qui le souhaitent à définir leur action en matière de LHI et à la mettre en œuvre (recueil de bonnes pratiques / bilan des ressources du territoire, aide au suivi..)		Accompagner les collectivités qui le souhaitent à définir leur action en matière de LHI et à la mettre en œuvre (recueil de bonnes pratiques / bilan des ressources du territoire, aide au suivi..)	DDT	ARS, CAF,	Nombre de collectivités accompagnées
		9	Sensibiliser et former les élus en organisant une rencontre type « atelier habitat indigne »	C1b	Sensibiliser et former les élus en organisant une rencontre type « atelier habitat indigne »	DDT	ARS	Nombre d'ateliers organisés Nombre de participants
		10	Prévoir des actions de formation auprès des personnels des collectivités œuvrant dans la LHI	C1b	Elaborer un plan de formation à destination des agents territoriaux (techniciens, secrétaires de mairie, référents LHI,...) (modules)	DDT	ARS	Existence du plan de formation
					Mettre en œuvre le plan de formation	DDT		Mise en œuvre du plan de formation
	11	Délocaliser les COTECH / Cellule opérationnelle en sollicitant les collectivités		Délocaliser les COTECH / Cellule opérationnelle en sollicitant les collectivités	DDT		Nombre de COTECH délocalisés	
baillleurs	12	Informers les bailleurs qui sont concernés par des logements en RSD ou non décents pour les inciter à réaliser des travaux d'amélioration (relais via ADIL / CAUE)		Diffuser la plaquette des agents immobiliers par le biais des mises en demeure lors de situation de RSD	DDT		Nombre de plaquettes diffusées	
Repérer	tout public	13	Coordonner des actions de repérages à partir d'autres dispositifs de politique publique		Coordonner des actions de repérages à partir d'autres dispositifs de politique publique			
	professionnels	14	Mettre en place une stratégie de dépistage du saturnisme infantile et/ou du repérage des logements présentant un risque au plomb		Mettre en place une stratégie de dépistage du saturnisme infantile et/ou du repérage des logements présentant un risque au plomb	ARS	DDT	Existence de cette stratégie
	collectivités	15	Co-animer un groupe de travail dans chacune des OPAH en matière de LHI		Co-animer un groupe de travail dans chacune des OPAH en matière de LHI	Anah	CAF	Nombre de groupes de travail mis en place
		16	Mettre en place des outils de repérage ou de prévention	C1a	Promouvoir le permis de louer Promouvoir des études pré-opérationnelle de programme	DDT Anah	ARS	Nombre d'intervention réalisées Nombre de présentation réalisées
	baillleurs	17	Informers les propriétaires bailleurs (PB) dont les locataires perçoivent de l'AL de l'opportunité de programme d'amélioration de l'habitat en cours		Informers les PB dont les locataires perçoivent de l'AL de l'opportunité de programme d'amélioration de l'habitat en cours	CAF		Nombre de PB informés

Plan d'actions du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne 2020 - 2022

(annexe du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2020-2025 - Département du Tarn)

Thème	Cible	Num	Actions	Correspondance actions du PDALHPD	Sous actions	Pilote au sein du comité technique	Partenaires du Comité de pilotage associés	Indicateurs de mesure de réalisation de la sous-action
Traiter	Public	18	Accompagner les occupants relogés en leur rappelant leurs obligations de locataire		Mettre en place le dispositif d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) Coordonner les accompagnements	DDCSPP	DDT	Nombre d'accompagnement réalisés
	collectivités	19	Inciter les collectivités à faire remonter tous les arrêtés, toutes les infos sur les actions réalisées et les suites données aux procédures engagées afin de mieux suivre les arrêtés et procédures		Intégrer cet engagement dans le nouveau protocole	DDT		Existence de cet engagement dans le nouveau protocole Bilan de l'action
					Etablir un bilan exhaustif de toutes les procédures engagées	DDT		
		20	Lancer une procédure d'accompagnement des propriétaires occupants (PO) en difficulté pour des situations non résolues dans le cadre des programmes : - définir le périmètre d'action - définir le ou les maîtres d'ouvrage		Lancer une procédure d'accompagnement des propriétaires occupants (PO) en difficulté pour des situations non résolues dans le cadre des programmes : - définir le périmètre d'action - définir le ou les maîtres d'ouvrage	DDT		Existence d'une organisation spécifique
		21	Développer l'astreinte administrative et son recouvrement		Développer l'astreinte administrative et son recouvrement	DDT	ARS	Nombre d'arrêtés d'astreintes
	Etat	22	Exploiter le suivi des arrêtés d'insalubrité vivants (suite données ; mains-levées)		Etablir des priorités en fonction du degré et de l'urgence des situations	DDT	ARS	Existence d'une stratégie
					Engager les travaux d'office pour les arrêtés non suivis d'effet	DDT	ARS	Nombre de travaux d'office réalisés
		23	Développer le partenariat avec les procureurs		Développer le partenariat avec les procureurs	DDT	ARS	Existence du partenariat avec modalité particulières
	Acteurs LHI	24	Elaborer observatoire de l'habitat indigne		Définir un canevas commun et lancer l'observatoire	DDT	ARS	Existence de l'observatoire
					Proposer des actions en fonction des conclusions de l'observatoire	DDT	ARS	
		25	Mettre en place un groupe d'intervention dossiers complexes		Mettre en place un groupe d'intervention dossiers complexes	DDT	ARS	Existence du groupe